

vaient toujours se servir de leurs armes. Il chargea le canot sur ses épaules et se dirigea vers la mer ; tous le suivirent.

Arrivés enfin sur la grève, le Sauvage mit à l'eau son embarcation, y fit entrer sa femme et son enfant et fit remarquer qu'il n'y avait plus qu'une place ; le canot en effet ne pouvait porter plus de quatre personnes. Cependant il est aisé de comprendre que chacun des trois naufragés eut souhaité profiter d'une si belle occasion. Notre Récollet, le cœur toujours rempli de cette charité sublime dont il avait si souvent donné des preuves, dit à ses deux compagnons qu'il resterait, lui, et les pria de convenir lequel d'entre eux deux partirait. Rares sont ceux qui dans une rencontre semblable se sentent assez courageux pour imiter le P. Crespel. MM. Furst et Léger ne pouvaient se décider à rester, ils craignaient de perdre une si belle chance de salut et ils n'avaient plus le courage d'envisager les maux que pouvait leur réserver encore un plus long séjour dans l'île.

Le Sauvage qui les considérait, comprit à leurs manières la cause de leur différend, il y mit fin lui-même en déclarant au P. Crespel qu'il n'en voulait pas d'autre que lui dans son canot, et sans lui donner le temps de faire ses remarques sur une semblable décision, il le jeta dans son embarcation, saisit l'aviron et gagna le large. Qu'on s'imagine la stupeur et l'effroi qui envahirent MM. Furst et Léger en voyant fuir le canot ! Qu'allait-il arriver d'eux ? Qu'allaient-ils devenir ? Le P. Crespel reviendra-t-il, pourra-t-il revenir bien vite les chercher ? Ils ne l'avaient pas entendu leur faire cette consolante promesse. Alors ils se mirent à sangloter et à crier ; leurs plaintes et leurs cris de désespoir arrivèrent jusqu'au P. Crespel dont le cœur compatissant fut ému profondément. « Je n'y pus résister, écrit-il, et je priai le Sauvage de rapprocher terre, afin que je pusse dire un mot de consolation à mes camarades. Lorsque je fus à portée d'en pouvoir être entendu, je me justifiai auprès d'eux, en leur rapportant le discours du Sauvage, je leur conseillai de suivre la mer et promis, foi de prêtre, qu'aussitôt que je serais arrivé à la cabane des Sauvages, j'irais au devant d'eux avec un canot. Ils me connaissaient incapable de me rendre parjure, les assurances que je leur donnai les consolèrent et ils nous virent reprendre le large sans inquiétude. » (1) Ils comprenaient maintenant qu'en les quittant le bon Récollet ne les

(1) Lettre VIIIe.

abandon
occasion
sion il l

Après
tres pa
d'anorm
blesse i
se repos
le Sauva
Le Réc
gestes, i
en cet e
occupé
pel se le
ceaux d
Furst e
sur la ri
N'était
nés que
peine fi
par une
sa femm
dont le
neige ;
raient d
ne firen

Quell
P. Cres
pagnons
Récollet
ladant le
que lui
il n'en
fut enco
la cours
les glac

(1) Let